

## MAIRIE DE SAINT-DIER-D'Auvergne

Le conseil Municipal de Saint-Dier-D'Auvergne s'est réuni le 16 mars 2021 à la salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA.

Les points suivants ont été traités :

### **1 – Compte administratif 2020 (délibérations n° 1, 2 et 3)**

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 569 454,17 € et les recettes s'élèvent à 754 332,79 € auxquelles s'ajoute l'excédent reporté de 2019 de 564 025,45 € soit 1 318 358,24 €. L'excédent 2020 est de 748 904,07 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 208 123,14 €. Les recettes s'élèvent à 285 904,87 € et l'excédent d'investissement reporté de 2019 est de 7 273,05 €. L'excédent 2020 est de 85 054,78 € et le besoin de financement des restes à réaliser est de 119 400,00 € soit un besoin total de financement de 34 345,22 € (- 119 400,00 € + 85 054,18 €).

Le compte administratif est approuvé par 9 voix pour et 3 procurations.

Le conseil municipal décide d'affecter 714 558,85 € au compte 002 et approuve le compte de gestion du receveur par 10 voix pour et 3 procurations.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une note de présentation synthétique du compte administratif 2020 à destination du public a été élaborée et sera mise en ligne sur le site [www.saint-dier-d-auvergne.fr](http://www.saint-dier-d-auvergne.fr)

### **2 – Demandes de subvention dans le cadre du Bonus Relance initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (délibérations n° 4 et 5)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de déposer deux dossiers de demandes de subvention auprès des services de la région Rhône-Alpes-Auvergne dans le cadre du Bonus Relance :

- Travaux de réfection du mur et des clôtures et mise en sécurité du jardin public estimés à 16 609,90 € H.T. pour un montant de subvention de 8 304,95 € (50 % du montant H.T.),
- Travaux de remplacement des huisseries estimés à 14 282,50 € H.T. pour un montant de subvention de 7 141,25 € (50 % du montant H.T.),

### **3 – Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (délibération n° 6)**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne ont signé le 15 novembre 2018 une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire. Avant tout recours contentieux, les agents ont l'obligation de recourir à cette médiation si les décisions administratives leur sont défavorables. La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties à un litige en vue de la résolution amiable de leur différend. Cette expérimentation devant s'achever au 30 novembre 2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé.

### **4 – Retrait de la Commune d'AUGEROLLES du Syndicat « Ciné Parc (information)**

L'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, s'interroge sur le retrait de la Commune d'Augerolles de Ciné Parc et souhaite que les délégués apportent des réponses plus précises sur les conséquences de ce départ avant de se prononcer. Ce sujet sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **5 – Contrat Emploi Compétences (délibération n° 7)**

Afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants de l'école primaire dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un Contrat Emploi Compétences à compter du 22 mars 2021 pour 12 mois sur une base allant de 20 à 26 heures hebdomadaires.

### **6 – Orientations budgétaires (information)**

119 700,00 € de restes à réaliser de 2020 sont reportés en 2021. Les travaux ci-après, dans la mesure des capacités budgétaires, feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021 : Voirie communale 2020, voirie communale 2021 à Boissonnelle et enfouissement à Lardiallet, acquisition d'une remorque, Piste forestière, Travaux à la gendarmerie, Travaux au jardin public, sécurité dans le bourg, adressage des hameaux, travaux avec le SIEG, Travaux école primaire, Réserve incendie....

### **7 – Enfouissement des réseaux à Heurs (information)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable à la poursuite de l'étude d'enfouissement des réseaux à Heurs. Un courrier de confirmation sera adressé à Monsieur le Président du SIEG.

### **8 – Questions diverses**

#### **• Terrain de football (information)**

Des remerciements sont adressés à monsieur Nans LAMBERT pour avoir assuré la dispersion de l'engrais sur le terrain de football.

- **Compétence Mobilité (Information)**

Après discussion et en l'état actuel des informations connues, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur la prise de compétence « Mobilité » par Billom Communauté sur son territoire. La visibilité des conditions financières est trop incertaine.

- **Journal Municipal (Information)**

A compter de 2021, l'impression du journal municipal sera assurée par un prestataire extérieur. Des devis sont demandés en ce sens.

- **« Ville prudente » (Information)**

À la demande de Madame le Maire, des renseignements ont été pris par Monsieur Jean-Vincent DELNARD sur le label « Ville prudente ». Après son exposé, en toute objectivité, et dans l'attente des préconisations du conseil départemental en matière d'aménagement et de sécurité dans le bourg, il est prématuré de candidater auprès de cette association de prévention routière.

La séance est levée à 23h40.

**Le Maire- Nathalie SESSA**

